

Echange entre Jeunes 2022

Voyage printemps à Ostheide du 24 au 31 OCTOBRE 2022

Séjour organisé avec l'aide de l'OFAJ, les communes du canton de Criquetot l'Esneval et le département 76

Fiche d'inscription

Je, soussigné(e)

Nom..... Prénom

Adresse complète

Code Postal Village Tél. Portable

E-mail@.....

→ Souhaite inscrire mon fils ma fille

OFAJ
DFJW



CJCC

NOM : PRENOM : Date de naissance : Tél :

→ Au voyage organisé par le Comité de Jumelage du Canton de Criquetot, qui aura lieu

Du lundi 24 Octobre 2022 à 23h00 au lundi 31 Octobre 2022 vers 11h00.

→ Le coût du séjour est de **250 €** par personne adhérent de l'association. Le transport est en autocar et logement est en famille. L'adhésion famille est de 10 € en plus du montant du séjour. Sans adhésion le coût sera 350 € par personne. Si vous ne pouvez accueillir un jeune en retour le coût sera aussi de 350 € par personne, nous voulons favoriser la réciprocité des familles pour réduire les frais.

→ Règlement par chèque (libellé l'ordre du Comité de Jumelage de Criquetot) en espèces

Règlement à joindre obligatoirement à l'inscription. (1 chèque de 10€ et 2 chèques de 125€, l'un encaissé à l'inscription, le solde encaissé au moment du départ). En cas de désistement au-delà de 10 jours avant le départ, le paiement restera acquis au Comité.

→ Je m'engage, en échange, à recevoir un(e) jeune allemand(e) lors du voyage retour au printemps 2023.

→ Nom de la famille d'accueil souhaitéeou autre information :

→ J'autorise la prise de photos et vidéos qui ne pourront être utilisées que dans le cadre du comité de jumelage et sur le site de l'association **Oui** **Non** je note que je peux demander par écrit le retrait sans délai des images concernant mon enfant jumelagecriquetot@gmail.com

→ Je participerai à la réunion de préparation le **Samedi 10 septembre 16H30** à la salle du Vivier à Criquetot l'Esneval

OUI NON jumelagecriquetot@gmail.com

→ Documents obligatoires pour le séjour :

- carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité (attention au délai pour les obtenir)
- 1 photocopie de la pièce d'identité fournie,
- carte de sécurité sociale européenne valide,
- autorisation parentale de sortie de territoire VOIR AVEC LA MAIRIE,
- attestation d'assurance responsabilité civile des parents
- fiche sanitaire.
- Charte de bonne conduite signée par les parents et leur enfant

Date

Signature des parents

→ Fiche à retourner avant le **9 septembre 2022** à :

Alex BERTHAUT 15, rue de la Forge 76280 Criquetot l'Esneval 06.19.03.05.01 jumelagecriquetot@gmail.com